

PLFSS 2022: NON À L'UBÉRISATION DE LA MÉDECINE

04/11/2021



Communiqué de presse du 3 novembre 2021 des Conseils Nationaux Professionnels de Médecine Physique et Réadaptation, d'Ophtalmologie et d'ORL

Les Conseils Nationaux Professionnels d'Ophtalmologie (Académie Française d'Ophtalmologie), d'ORL et de Médecine Physique et Réadaptation s'opposent fermement à la création d'un accès direct aux professions paramédicales sans diagnostic médical préalable au travers du PLFSS 2022. Ils sont appuyés par l'ensemble des syndicats médicaux horizontaux (Avenir Spé-Le Bloc, MG France, CSMF, UFML, SML FMF), les syndicats des trois spécialités (SYFMER, SNOF, SNORL), les syndicats de chirurgiens (UCDF, CNJC), le Conseil National de l'Ordre des Médecins, la Fédération des Spécialités Médicales et de nombreuses associations de patients.

Ils n'acceptent pas que le double rôle diagnostique et thérapeutique du médecin, qui fonde son métier, soit brutalement transféré à des professions dont ce n'est pas le rôle et qui n'ont pas la formation universitaire et pratique nécessaires.

Ils s'opposent à la mise en cause du rôle pivot du médecin dans le parcours de soins.

Ils refusent qu'un bouleversement de cette importance soit imposé sans concertation préalable entre les parties prenantes, sans prendre l'avis de l'Académie Nationale de Médecine, du Conseil National de l'Ordre des Médecins et sans évaluation par la HAS. Ils ne comprennent pas pourquoi cette réforme majeure se cache au sein d'un PLFSS dont ce n'est pas l'objet. La dernière loi de santé, n'est entrée en vigueur qu'il y a deux ans et n'est pas encore entièrement déployée.

Ils récusent l'alibi avancé par le ministère d'un accès aux soins facilité dans les déserts médicaux, chacun sachant qu'orthoptistes, orthophonistes et kinésithérapeutes n'y sont pas mieux représentés que les professions médicales. Il faut un plan coordonné médecins-paramédicaux ambitieux pour y faire face, vu les caractéristiques des populations s'y trouvant.

Ils anticipent des pertes de chance, des erreurs et des retards diagnostiques en grand nombre. La consultation médicale d'orientation est essentielle pour dépister des affections silencieuses

mais graves (lésions rétinienne, cornéenne, glaucome, tumeurs pharyngolaryngées, déficit sensoriel visuel ou auditif). Nos spécialités dépistent, diagnostiquent, soignent et orientent, et ces rôles essentiels sont ici mis en cause! La pertinence des soins va en souffrir. Que devient le parcours de soins avec cette confusion des rôles entre les acteurs ? Comment le public peut-il s'y retrouver ?

Ils s'interrogent sur la mise en cause directe civile ou pénale des paramédicaux concernés en cas d'erreurs diagnostiques « paramédicales », ce qui peut s'apparenter à de l'exercice illégal de la médecine dans l'état actuel de la législation.

Ils refusent l'installation cachée d'une démedicalisation progressive des soins de premier recours et la rupture du contrat social garantissant dans la loi et notre Constitution l'accès aux soins égal pour tous. Tout patient doit pouvoir chercher conseil auprès de son médecin traitant ou spécialiste qui ont connaissance des paramédicaux travaillant en réseau avec eux. Le médecin doit rester incontournable et le colloque singulier conservé.

Ils dénoncent une réforme qui sème la zizanie et casse le lien entre des médecins et des paramédicaux qui travaillaient jusque-là en harmonie dans l'intérêt des patients et qui seront demain mis en compétition, voire en conflit.

Ils constatent déjà des interrogations parmi les jeunes internes de ces spécialités, pourtant en pénurie, alors qu'elles commencent à se reconstruire.

La santé des français est une trop grande cause pour être discutée et amendée nuitamment par quelques parlementaires dans une période calendaire favorisant les ambitions politiques. La grande réforme du système de Santé que nous appelons de nos vœux est une vraie cause nationale pour le prochain quinquennat ! Elle doit faire l'objet de textes législatifs basés sur des négociations préalables entre acteurs médicaux, paramédicaux et autorités de santé. Nous serons forces de proposition.

Sénateurs, députés, refusez cette filière non médicalisée cachée dans un PLFSS qui ne devrait pas en être porteur ! Elle sera source de graves conséquences pour les Français !
Nombre d'entre vous l'ont déjà compris !

Contacts :

Pr Philippe MARQUE, président du CNP de Médecine Physique et de Réadaptation (MPR)
marque.ph@chu-toulouse.fr

Pr Béatrice COCHENER, présidente du CNP d'Ophtalmologie
beatrice.cochener@ophtalmologie-chu29.fr

Pr Vincent DARROUZET, président du CNP d'ORL
vincent.darrouzet@chu-bordeaux.fr